



SPÉCIAL



EAU ASSAINISSEMENT

Sommaire

Page 2

"Un peu d'histoire" : Jean-Pierre Lyraud

Page 3

Des captages bien protégés

Station météo :

Jean-Claude Decout

Page 4

 Les normes, les analyses, les contrôles...
Conseils

Page 5

Que deviennent les eaux usées ?

Sous surveillance permanente

Page 6

Questions à Madame le Maire

Réception des travaux de La Mazière

ET... DEUX ENCARTS

- Fiches Info-Urbanisme
- Les travaux du Conseil Municipal (consulter les dossiers sur l'eau)

EDITO



Depuis plus d'un siècle Sauviat-sur-Vige dispose d'un réseau d'alimentation en eau potable (AEP) géré par nos soins. Ce réseau a connu de nombreuses modifications consécutives à l'évolution des techniques et des normes. Cette gestion en régie

municipale à laquelle nous tenons est exigeante et nous impose une grande vigilance.

En effet, les travaux d'investissement, très coûteux, doivent être réalisés avec régularité afin de pouvoir en supporter la charge financière. Ainsi ces quinze dernières années 50 000 € par an en moyenne ont été consacrés à l'extension et à l'amélioration de la desserte du bourg et des villages (rues Cacaly, du 19 Mars, du Stade, R. Poulidor ; St-Christophe, Peyramont, Vialeix, Epagne, La Mazière ...).

Quant au fonctionnement, 90 000 € en moyenne par an, il exige à la fois une présence quotidienne et de

plus en plus de technicité, ce qui constitue un handicap dans une commune de notre taille dans laquelle les moyens humains ne sont pas toujours adaptés.

En 1993 Sauviat-sur-Vige a été une des premières communes du département à se doter d'un système de télé-alarme et télésurveillance consultable par minitel. Il nous faut aujourd'hui informatiser totalement la gestion technique.

Périodiquement un point est fait sur l'état du réseau. Deux études exhaustives ont été menées ce qui nous a conduits récemment à entreprendre le changement systématique des compteurs et des vannes afin de mieux localiser les fuites et d'être

plus réactifs dans nos interventions.

Ces dernières années notre réseau d'eau n'a pas connu de perturbations durables, néanmoins pour sécuriser la ressource et répondre à des besoins occasionnels, une interconnexion avec le Syndicat Creusois des Monards a été réalisée.

Il nous faut maintenant aussi protéger nos captages, neutraliser l'eau, déterminer précisément les zones d'assainissement individuel et collectif.

Ce nouveau bulletin fait le point sur l'action municipale dans tous ces domaines car "tout ne coule pas de source !".

Béatrice Dufour

Maire de Sauviat-sur-Vige
Conseillère régionale

PLUS DE 150 ANS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Les entreprises locales ont toujours participé à l'extension du réseau. C'est le cas des entreprises Baudy et Leblanc. Notre document montre les terrassiers intervenant sur l'ancien champ de foire, face au café Goumot-Labesse "Les Platanes". Les arbres et les barres d'attache pour le bétail subsistent encore !

AU TEMPS DE LA COMBE AU GEAI UN PEU D'HISTOIRE : De 1865 à nos jours.

Jean-Pierre Lyraud, aujourd'hui conseiller municipal aux côtés de Béatrice Dufour, exerça durant 33 ans, les fonctions de secrétaire de mairie sous les municipalités d'Auguste Majour et Raymond Coudert. C'est dire s'il est la mémoire vive de la commune. Il a vécu toute l'aventure de l'alimentation en eau de Sauviat. C'est un long fleuve tranquille...

- "Dès mon embauche, mon premier contact technique avec la commune, dit-il, consistait à visiter le réseau d'eau. En juin 1963, succédant à Jules Terrassier, j'avais pour mission de surveiller l'alimentation du bourg qui s'effectuait par les captages de la Pierre du Loup et des Ribières. Il existait aussi l'alimentation par gravité des fontaines du bourg à partir du captage de "Combe au Geai". Ce captage fut longtemps capital dans l'alimentation du bourg : il a été réalisé il y a plus de 150 ans car on trouve déjà sa trace dans des documents de 1865. Sa source (qui existe encore) était à La Vue, remplissait le réservoir de la place de la République (ancien Champ de foire) ainsi que le lavoir public derrière la poste actuelle. Plus tard, il ne fut pas utilisé pour alimenter le nouveau réseau communal, car situé trop bas ; il est actuellement désaffecté."

- Les souvenirs de Jean-Pierre Lyraud sont marqués par des étapes précises : en **1967** alimentation du village de La Côte ; **1968** alimentation des villages de Vallégeas, La Mazière ; **1969** l'eau potable est amenée à Feytaugot. Ensuite naîtra le captage des Vignauds (carrefour route de Limoges et d'Ambazac) alimentant l'école des Farges et les Vignauds. En **1971**, une nouvelle tranche : Peudrix, la Quaire, le Buisson, la Gane, Montanty, les Farges, l'Age Peyramont, le Monteil et Pontauty, Saint-Christophe et Montpeyrat. Un travail considérable avec la construction d'un château d'eau pour les villages au Puy de la Vue. Les villages de Cloveix (branché sur la conduite du Theil) et de Vialeix furent ensuite alimentés. Ainsi Sauviat devenait l'une des communes les mieux alimentées du Limousin.

- En ce qui concerne les captages, trois furent réalisés : La Vue-Les Vignauds en **1969**, Lafont (commune d'Auriat) en **1975**, Saint-André en **1981**. Des châteaux d'eau furent ainsi construits à La Vue (100 m³) en 1969 et à La Mazière (200 m³) en 1978. Ils complétaient les structures existantes depuis les années **1958-1959** avec les captages des Ribières et le château d'eau de la Parqueterie (200 m³) et le réseau plus ancien encore de la Pierre du loup (château d'eau de 100 m³), réalisé en 1936-1939 actuellement hors service. La commune est toujours propriétaire du site de captage.

- Actuellement, tous les châteaux d'eau en service sont interconnectés. Cela représente un réseau d'une cinquantaine de kilomètres de conduites que la municipalité de Béatrice Dufour entretient et modernise.

PROSPECTIONS



La commune de Sauviat-sur-Vige poursuit sa politique de recherche de nouvelles sources avec le concours d'un hydrogéologue. Les sondages réalisés au-dessus de la station de La Mazière, pendant une période de sécheresse et d'étiage sévère, sont cependant dignes d'intérêt. Le dossier reste ouvert.

DE LA SOURCE.

SAUVIAT-SUR-VIGE : 1 069 HABITANTS ET 552 ABC

DES CAPTAGES BIEN PROTÉGÉS

La protection des captages d'eau potable est indispensable à la sauvegarde de la qualité de l'eau distribuée aux usagers.

Il est obligatoire d'instaurer des périmètres de protection autour de ces points de prélèvement d'eau. Depuis la loi de 1992, les collectivités concernées ont un délai de 5 ans pour ce faire. Les périmètres de protection des captages sont définis, selon les lois en vigueur, après une étude hydrogéologique et prescrits par une DUP (déclaration d'utilité publique). Actuellement, l'étude hydrogéologique et l'enquête publique sont terminées. La commune a consulté le service des domaines de l'administration fiscale afin de procéder, cette année, à l'acquisition des terrains se situant dans le périmètre de protection immédiate.

Trois périmètres sont à considérer : **la protection immédiate** (pour éviter tout risque de contamination directe : zone clôturée dans laquelle toute activité est interdite), **la protection rapprochée** (contre les substances et activités polluantes), **la protection éloignée** (selon les terrains, elle est obligatoire ou pas et les activités peuvent y être réglementées).



Station météo



Jean-Claude Decout à la station des Pelades

Jean-Claude Decout a succédé à Roger Bonconor (employé municipal honoraire) au poste de météorologiste local. Il existe en effet, sur l'ensemble du territoire national, un réseau d'observateurs bénévoles qui complètent quotidiennement les informations fournies par les stations automatiques régionales. Leur travail est indispensable à une bonne compréhension de la climatologie locale. Tous

les matins, la première tâche de Jean-Claude Decout est de relever la hauteur d'eau dans le pluviomètre et la température du thermomètre. Situé au hameau des Pelades, ce poste d'observation a été créé en 1987 et Jean-Claude a déjà réalisé des milliers de relevés d'un grand intérêt. Le relevé de mars est rassurant pour l'été avec un record de 276 mm.

LES RÉSERVOIRS



Les réservoirs : celui de La Mazière (notre photo) est essentiel dans le dispositif.

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU



Travaux sur le réseau : d'importants moyens sont souvent mis en œuvre pour assurer rapidement une réparation. Il n'est jamais agréable de vivre une journée sans eau.

...AU ROBINET

DONNÉES - CONSOMMATION ANNUELLE : 56 000 M³

LES NORMES, LES ANALYSES, LES CONTRÔLES...



Le réseau est sous contrôle permanent. L'équipe technique municipale surveille quotidiennement les installations (notamment les niveaux et paramètres de chaque château) et les informations de la télésurveillance sont transmises automatiquement.

Les normes contrôlant la qualité de l'eau des Européens sont fixées par la Commission des communautés européennes. Aujourd'hui, 63 paramètres sont à respecter. En France, à la fin du XIX^{ème} siècle, 6 paramètres suffisaient à définir une eau potable. Les normes ont donc considérablement progressé vers une plus grande exigence. L'eau est aujourd'hui la denrée alimentaire la plus fortement réglementée.

Chaque citoyen, chaque consommateur peut consulter en mairie les bulletins réguliers sur la qualité de l'eau. Cette qualité est assurée selon un programme d'analyse défini par le Code de la Santé Publique et mis en œuvre par le Préfet à travers la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales). Les agents de la DDASS effectuent les prélèvements dont les analyses sont confiées à un laboratoire (pour Sauviat, c'est celui de la ville de Limoges). Les données enregistrées sont comparées aux normes en vigueur et communiquées au Préfet et à la mairie. Elles sont affichées sur le panneau municipal dans les 2 jours suivant leur réception.

Ces analyses sont nombreuses et complexes. Pour les captages comme Lafont et St-André (débit de plus de 100 m³ par jour chacun), les Ribières 1 et 2 (débit de 50 m³ par jour chacun), les analyses ont lieu à la source de la production tous les ans. L'eau est de nouveau analysée dans chaque château d'eau puis sur le réseau, chez les particuliers, dans les bâtiments communaux (par exemple : 3 analyses par an à la mairie, 4 au foyer logement).

Conseils d'urgence

Lorsque le goût et/ou la couleur de l'eau présentent un aspect inhabituel, lorsque la pression au robinet semble anormale, signalez-le à la Mairie au 05-55-75-30-28 (si le secrétariat est fermé, le répondeur vous donne le numéro de l'agent d'astreinte).

Protégez votre compteur avec des plaques isolantes (ex. : laine de verre, polyuréthane...) et vos canalisations avec des coquilles de mousse car, en hiver, lorsque la température descend au-dessous de 0 degré, l'eau peut geler dans les canalisations et provoquer leur éclatement ainsi que la détérioration irrémédiable du compteur.

Identifiez les fuites cachées : Le soir, vérifiez que tous les robinets soient fermés, puis relevez le nombre de m³ sur votre compteur. Si le lendemain matin, ce nombre est plus élevé, il y a une fuite.

Récupérez l'eau de pluie pour l'entretien extérieur, l'arrosage des plantes, du jardin. Chacun peut faire appel à son imagination, selon ses moyens pour économiser l'eau et la stocker. Au pied des toits, sous les gouttières... des bidons peuvent être installés ; soyez donc astucieux ! L'eau à température ambiante stresse moins les plantations du potager. Votre prévoyance sera récompensée lorsque viendra le temps des interdictions d'arroser...

Le saviez-vous ? Un bovin consomme entre 20 et 60 litres d'eau par jour selon les saisons et son type d'alimentation... Certains agriculteurs récupèrent l'eau pour les troupeaux à proximité des pâturages grâce à des dispositifs simples comme un impluvium (bassin imperméabilisé par bâche plastique) clôturé pour le protéger des animaux sauvages ou domestiques. N'oublions pas nos étangs, belles réserves où l'eau ne s'évapore pas plus vite que dans tous les autres écosystèmes. L'étang restitue aussi l'eau par infiltration et recharge la nappe phréatique.

STOP AU GÂCHIS !

- Il y a des chiffres qui parlent et nous incitent à modifier nos comportements et nous conduisent à mettre fin au gâchis qui coûte cher aux finances individuelles et collectives. Une douche qui n'en finit pas : 100 litres ! Une baignoire très remplie : 200 litres ! La vaisselle sous le robinet : 40, 50, 60 litres !
- Ajoutons le robinet qui coule pendant qu'on se brosse les dents, les lave-linge et lave-vaisselle qui tournent en demi-charge, les chasses d'eau bloquées (40 à 50 litres/heure), un robinet qui goutte (plus de 4 à 5 litres/heure)...

Le respect des arrêtés préfectoraux

Lorsque les niveaux d'eau sont bas, le Préfet prend un arrêté afin de limiter temporairement la consommation d'eau. Il demande, entre autre, de ne pas arroser les pelouses et les jardins d'agrément de 8 h à 20 h, de ne pas laver les voitures en dehors des stations habilitées, de ne pas remplir les piscines. Il nous demande simplement de nous comporter de manière responsable et de faire preuve de civisme. Ces prescriptions ne sont pas faites pour restreindre nos libertés individuelles mais pour économiser, préserver et respecter notre patrimoine à tous, l'eau !

Protection incendie

La protection contre l'incendie est une préoccupation permanente. La commune dispose d'une quinzaine de bornes incendie dans des sites stratégiques. La dernière bouche a été installée aux Farges. Ces bouches sont régulièrement vérifiées par les services compétents ; leur visite permet à la fois de vérifier leur état et de purger le réseau.

NOUVEAUX COMPTEURS

Le technicien présente ici un compteur de la dernière génération. De petite taille, il est très fiable et d'une pose rapide. Sa lecture est simple et facile pour l'utilisateur comme pour le contrôleur.

Il est préférable d'installer les compteurs en extérieur afin de les rendre plus accessibles. Un compteur doit être changé tous les 10 ans.



ASSAINISSEMENT

Les caniveaux pleins d'eau sale, les difficultés de la population pour améliorer son sanitaire... Qui se souvient encore de cette situation ?

- Bien peu d'entre nous certainement, car l'action municipale a fait son œuvre au fil des années dans un domaine où les réalisations souterraines ne se voient évidemment pas ! Le réseau d'assainissement est pourtant bien là, sous nos pas, près de nos maisons, il traverse les espaces verts, serpente de lotissements en jardins.

- Un travail considérable a été accompli depuis 1967-68 : traverse du bourg (de la parqueterie à la Vige), rue Pierre-Louis-Cacaly, raccordement des HLM ; 1980, construction de la station d'épuration avec raccordement des égouts ; 1983, construction d'un collecteur d'eaux usées de la route de Vialeix jusqu'au pont de la Vige, ce collecteur contourne le bourg et relie les différents réseaux (rues du Général de Gaulle, Jean-Jaurès, Raymond Poulidor, du Stade, de la Planche, Mandel, route de Vialeix...) à la station.

- Cela a marqué la fin des caniveaux et l'amélioration de la voirie du bourg et surtout une meilleure circulation pour les piétons. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 prévoit l'obligation générale aux communes de délimiter, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et non collectif. Conformément à la loi, la commune a confié cette mission au bureau d'études ACTREAD Environnement et a soumis à enquête publique le zonage d'assainissement de la commune du 3 mai au 6 juin inclus 2006.

QUE DEVIENNENT LES EAUX USÉES ?



SOUS SURVEILLANCE PERMANENTE



Le réseau d'assainissement est sous surveillance permanente. Il convient de procéder régulièrement à la visite des regards afin d'éviter toute obstruction. Mais il y a des impondérables, dans des terrains très meubles ou sous des chaussées déformées. Les dernières interventions spectaculaires ont eu lieu voici quelques mois rue Jean-Jaurès où un gros collecteur s'est rompu en différents endroits. Ce sont des travaux toujours onéreux.

Fort heureusement les entreprises disposent de matériels sophistiqués (détecteurs et caméras vidéo circulant dans les canalisations) qui permettent d'établir avec précision des photos et un diagnostic de l'incident. Un énorme gain de temps... et d'argent !

Récemment c'est au restaurant scolaire que les employés municipaux (notre photo) ont mis en place un nouveau dispositif de collecte et de décantation des eaux usées. Il sera plus efficace que le précédent.

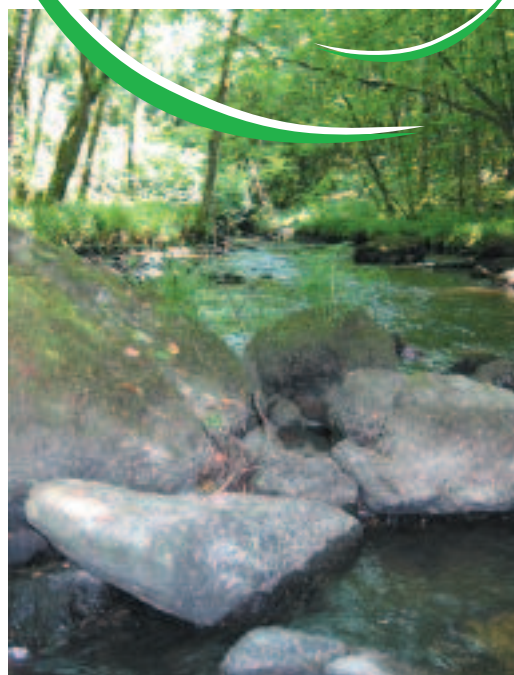
Installations des particuliers

Désormais, le contrôle technique et la surveillance des installations autonomes d'assainissement des particuliers sont de la compétence de la Communauté de Commune de Noblat.

Les particuliers souhaitant des renseignements peuvent contacter cette collectivité dont le siège est à la Mairie de Saint-Léonard de Noblat au 05-55-56-92-12.

- Une personne dépense en moyenne 150 litres d'eau par jour. Moins on consomme d'eau, moins on a besoin de la traiter. Moins son coût sera élevé et les ressources seront préservées.

Vers la Vige ...



QUESTIONS À ...

Béatrice Dufour, Maire, conseillère régionale

UNE RÉGIE MUNICIPALE POUR QUOI FAIRE ?

• **La commune de Sauviat-sur-Vige gère elle-même la production et la distribution de son eau potable. Quels sont les avantages d'une régie municipale dans ce domaine ?**

Depuis longtemps, Sauviat-sur-Vige qui dispose de captages nombreux a opté pour une gestion autonome offrant à la fois sécurité et qualité. Les consommateurs sont très attachés à cette formule, confiants dans leurs sources qu'ils connaissent bien. Nous disposons à ce jour de contrôles par la DASS et nous effectuons nous-mêmes la surveillance et la facturation. Le prix du m³ d'eau, l'un des plus raisonnables du département, est fixé à 0,97 euro. Il n'en serait pas de même dans une situation de fermage.

• **Pourquoi des budgets "Eau-assainissement" ?**

Compte tenu de l'importance des travaux et des sommes engagées par la collectivité, il convient de gérer à part ces actions essentielles dans notre vie quotidienne. Les élus se prononcent tous les ans au moment de l'approbation des comptes administratifs et des budgets primitifs communaux. La section "investissement" du budget primitif de l'eau s'élève pour 2005 à 494 920 euros. On notera pour cet exercice le gros effort financier réalisé sur la partie du réseau d'eau potable dite La Mazière - Pont de Sauviat ayant nécessité un emprunt de 370 000 euros sur 20 ans. C'est le seul emprunt contracté sur le réseau depuis 1986 et c'est le seul emprunt en cours sur le budget de l'eau. En ce qui concerne l'assainissement, la section "investissement" s'élève à 75 085 euros. Une étude est conduite sur la réhabilitation du réseau rue Jean-Jaurès et sa périphérie.

• **Quelles sont vos conclusions sur l'opération "vérité" réalisée sur l'ensemble du réseau ?**

Les pannes à répétition, la vétusté qui a gravement atteint le réseau d'alimentation réalisé en fonte nous ont conduits à contrôler durant plusieurs semaines l'ensemble du réseau. Les élus, accompagnés des techniciens se sont rendus sur le terrain et ont visité plus de 500 abonnés. Des canalisations et des vannes obstruées par la rouille (certaines vannes sont en place

depuis 38 ans) des compteurs usés étaient à l'origine de sérieuses fuites. En période d'étiage (l'automne en particulier) le risque de coupures était accentué. Nous avons fait le point et entamé un plan de réhabilitation du réseau sans attendre. Déjà, compte tenu des interventions réalisées les fuites sont rares. Le coût final de l'opération sera de l'ordre de 70 000 € sur 2 ans.

• **Face à la sécheresse persistante, quels sont vos projets ?**

Le problème de l'eau est quant à lui mondial. Actuellement, les débits que nous enregistrons couvrent, grâce à une grande capacité de stockage, les besoins

des particuliers et de l'industrie porcelainière. Aussi les élus ont-ils décidé de passer un contrat avec le syndicat creusois voisin des «Monards» qui est tout proche du réseau de Sauviat au niveau des hameaux de Cloveix et des Merles. La pénurie en période difficile varie seulement entre 30 et 40 m³/jour. C'est peu mais cela peut mettre en péril toute l'alimentation des châteaux d'eau. Ce partenariat avec «Les Monards» comblera désormais un éventuel déficit ponctuel et n'obligera pas la commune à utiliser l'eau puisée et traitée en bord de Vienne.

UNE OPÉRATION EXEMPLAIRE



La conduite reliant le château d'eau de La Mazière au Pont de Sauviat-le bourg est en service. La réception définitive des travaux de l'entreprise Miane-Vinatier a eu lieu sous la présidence de Béatrice Dufour, maire, conseillère régionale, des membres de la commission des travaux en présence des représentants de plusieurs administrations et services concernés : DDAF, DDE, Conseil Général de la Haute-Vienne. Cette nouvelle conduite de 160 mm est longue de 2,2 km. Elle est capitale dans le fonctionnement du réseau. L'eau qui provient du captage de Lafont alimente par gravité le château d'eau de La Mazière et celui de la Parqueterie ; la différence de niveau étant de 17 mètres. On estime que l'alimentation de Sauviat par La Mazière (120-150 m³/jour) est suffisante pour le bourg en situation normale. Grâce à un hydrostabilisateur, installé rue Raymond Poulidor, le village d'Espagne est de nouveau alimenté normalement en eau potable. Cela justifiait bien l'investissement de la commune : 177 905 € TTC. La subvention du Conseil Général est de 56 000 €.